

Paludisme au Bénin : Quid du vaccin antipaludique RTS,S ?

Au Bénin, le paludisme constitue la principale cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et de morbidité chez les adultes. Il représente selon des estimations, 40% des consultations externes et 25% de toutes les admissions à l'hôpital.



Cette maladie parasitaire continue de faire des dégâts au sein même des communautés les plus vulnérables du pays. Pourtant, en octobre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé a recommandé une large utilisation du vaccin antipaludique RTS,S/AS01 chez les enfants dans les zones à transmission modérée à forte du paludisme. Cette recommandation s'est fondée sur les résultats d'un programme pilote actuellement coordonné par l'Organisation au Ghana, au Kenya et au Malawi, qui a bénéficié à plus de 900 000 enfants depuis 2019. Depuis l'annonce de cette innovation, la première dans ce domaine, Silence Radio. Les populations n'ont eu aucune information sur ledit vaccin, son fonctionnement, encore moins de quand la campagne de vaccination commence.

Elles se retrouvent à se demander sans cesse ce que faire le Ministère de la Santé du Bénin et ses divers projets et programmes engagés dans cette lutte ?

Le Bénin n'est il pas concerné par cette innovation ?

Alors que les données probantes et l'expérience issues du programme ont montré que le vaccin est sûr, permet de réduire les formes graves du paludisme et peut être administré en pratique. Ce vaccin RTS,S, qui est le premier vaccin jamais recommandé contre une maladie parasitaire, constitue une grande avancée scientifique et illustre ce que l'innovation permet de réaliser en pratique.

Megan Valère SOSSOU